



COMMUNE DE SARCENAS
1250 Route De Palaquit
38700 SARCENAS
TEL : 04-76-27-65-20

**Arrêté municipal : ARRETE FAVORABLE
D'UNE DECLARATION D'OUVERTURE D'UN
COMMERCE ET D'UN GITE (ERP)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 02-2023

Vu

- Le code de la santé publique
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-8 et L. 2542 ;
- L'arrêté préfectoral de l'Isère n° 2013275-0010 réglementant les débits de boissons dans le département de l'Isère;
- Le dossier de sécurité - autorisation de travaux envoyés le 21/04/2023 au SDISS pour l'ouverture d'un ERP de 5ème catégorie, type M, et d'un gîte de moins de 15 personnes ;
- L'arrêté de non opposition délivré le 06/04/2023 à la Demande Préalable DP 038472 23 00001
- La formation-permis d'exploitation n°62261 accordée à Mr ROUX le 17/03/2011 par UMIH FORMATION
- La demande en date du 11/04/2023 présentée par Mr Sébastien ROUX – FREYRS SERVICES, exploitant le débit de boissons permanent à l'établissement situé : 50 Route du Charmant Som, Le Col de Porte, 38700 SARCENAS,

Considérant

- Qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publique notamment dans les débits de boissons, spectacles, jeux et autres lieux publics

ARRETE

ARTICLE 1 :

La déclaration d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public au 06/05/2023 : commerce avec gîte est ACCEPTEE
La déclaration d'ouverture d'une licence vente à porter au 06/05/2023 est ACCEPTEE.

ARTICLE 2 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant la dérogation et adressé en copie à :

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 038-213804727-20230502-022023-AR

S²LO



- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de SAINT EGREVE

Fait en Mairie de SARCENAS
Le 2 Mai 2022

Le Maire
Sylvain DULOUTRE